

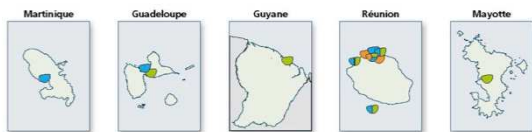
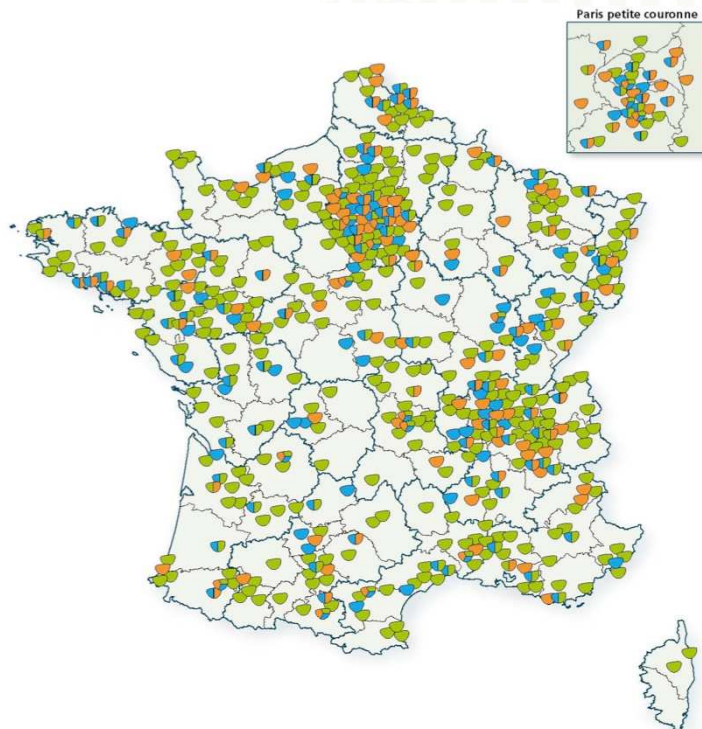


L'intérêt des démarches de projets collectifs « public-privé »

Congrès du bâtiment durable
Dijon, le 6 Octobre 2017



AMORCE en quelques mots...



Compétences d'adhésion : ● Déchets ● Énergie ● Réseaux de chaleur

850 adhérents*

Plus de 555 collectivités : 2/3 des adhérents

*Regroupant 60 millions d'habitants, réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins),
**Communes, Intercommunalités, Conseils Généraux,
Conseils Régionaux***

Près de 290 grandes entreprises: 1/3 des adhérents *Fabricants,
Exploitants, Bureaux d'études, Cabinets Juridiques, Associations,
Fédérations...*

**Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans,
suivant une progression annuelle de 10%**

(*) Au 01/03/16



Energie
et Climat



Réseaux
de chaleur



Déchets



- Maîtrise de l'énergie
- Précarité énergétique
- Réseaux de distribution (*gaz, elec, chaleur*)
- Energies renouvelables
- Urbanisme et logement
- SRCAE / PCAET
- Rénovation des bâtiments
- Ouverture des Marchés



- Compétitivité - Prix
- Relations abonnés / usagers
- Stratégie de développement
- Chaleur renouvelable (*bois énergie, biogaz, solaire, géothermie ...*)
- Cogénération



- Coûts
- Prévention – Réduction à la source
- Collecte et transport
- Filières de recyclage
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage



Fonctions transversales
Planification, Financement, Montage de Projets
Montage Juridique, Fiscalité
Concertation, Communication



Devenir adhérent d'AMORCE vous permettra de bénéficier d'un vaste panel de services et d'outils, pour un soutien au quotidien sur les problématiques qui vous préoccupent :

- ✓ Service de renseignement et d'accompagnement en continu sur vos thématiques d'action ;
- ✓ Listes de discussions thématiques (2000 inscrits) vous permettant d'échanger et de partager vos expériences avec les autres adhérents ;
- ✓ Abonnement à notre Lettre aux Adhérents bimestrielle pour une information technique complète sur vos sujets ;
- ✓ Abonnement à notre Newsletter bimensuelle pour ne rien louper des temps forts de l'actualité ;
- ✓ Abonnement à notre Veille Juridique pour parcourir l'essentiel de l'actualité législative et juridique ;
- ✓ Accès exclusif aux réunions d'échanges, groupes de travail et clubs tout au long de l'année (50 réunions par an, avec plus de 1500 participants) ;
- ✓ Libre consultation de notre catalogue de publications, qui vous sont réservées (guides, enquêtes, analyses, rapports, notes techniques) ;
- ✓ Tarif adhérent préférentiel pour nos tous nos événements (6 manifestations en 2015 ayant réuni près de 1800 participants) ;
- ✓ Interventions à domicile à la demande sur les thématiques de votre choix.

Vous rejoindrez une structure qui veille à la défense de vos intérêts et de vos positions auprès des institutions et dans les principales négociations nationales



Les collectivités locales et la performance des bâtiments

Rénovation des bâtiments tertiaires publics

Précarité énergétique et logements

Réseaux de chaleur et bâtiments



- Décret « tertiaire » suspendu
 - CEE qui retrouvent leur attractivité
 - Prêt bonifiés qui ne sont peu (pas) utilisés
 - CPE qui peuvent trouver une pertinence pour les collectivités
-
- Attente des modalités annoncées dans le Grand Plan d'Investissement
 - Outils à venir dans projet Européen SHERPA sur la rénovation des bâtiments publics



Les collectivités locales et la performance des bâtiments

Rénovation des bâtiments tertiaires publics

Précarité énergétique et logements

Réseaux de chaleur et bâtiments



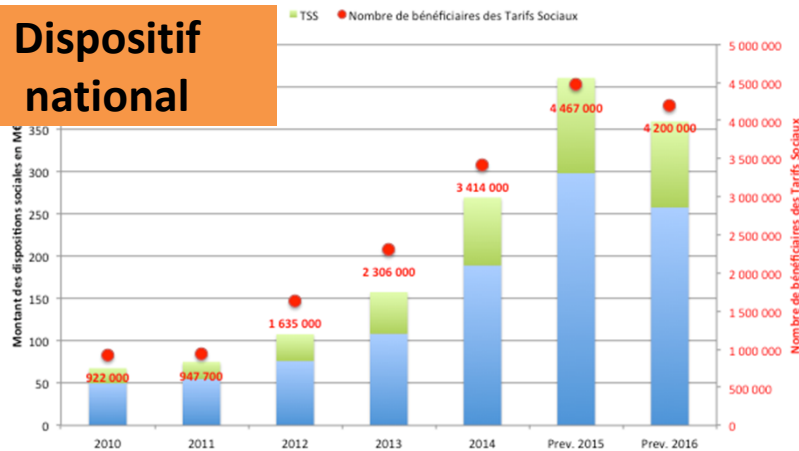
Les dispositifs d'aides aux ménages modestes (1/2)

- Les dispositifs sociaux : environ 500 millions d'euros

Tarifs sociaux de l'énergie : 350 millions d'euros

(remplacés par les chèques énergies en 2018) : aides forfaitaires mensuelles qui allègent les factures d'énergie

Evolution du dispositif des Tarifs Sociaux



Dispositif national

Départements +
Energéticiens+
CAF+
Collectivités+...

Le Fonds Solidarité Logement : 70 - 80 millions d'euros volet énergie supportés en grandes parties par les départements

CCAS/CIAS

Les aides aux impayés d'énergie : 30% du budget, poste en constante augmentation



Les dispositifs d'aides aux ménages modestes (2/2)

- Les dispositifs d'aide à la maîtrise de l'énergie

Anah

Habiter Mieux

300 000 logements rénovés depuis 2011
avec un gain moyen de 38% d'économie
d'énergie

Collectivités

- Fonds d'aide aux travaux
- Subventions des collectivités

Energéticiens

CEE

- Fiches d'opérations standardisées
- Programme

Associations locales

- Les visites à domiciles: installation de kits, éco gestes,...
- Ateliers de maîtrise de l'énergie



Précarité énergétique : Constats

- 12 millions de précaires énergétiques (1 français sur 5)
 - Objectif de la loi TECV -15% d'ici 2020
 - Tendence actuelle : +0,4% (données ONPE)!
- ?
- Très faible capacité d'identification précise des précaires ou pas à l'échelle des enjeux (250 000 logements/an à rénover chez les modestes)
 - Dispersion des dispositifs (Anah, FSL, Tarifs sociaux, CCASS, CEE, CITE, EcoPTZ, TVA réduite...)
 - Dispositifs principalement curatifs ou plutôt compensateurs mais qui ne règlent pas les problèmes (exception habitez mieux et quelques actions)
 - Moyens financiers insuffisants au regard de la faible capacité d'autofinancement
 - Obligation réglementaire de rénover les passoires thermiques et d'obliger à rénovation restent sans effet, sauf pour les bailleurs sociaux (Rénovation embarquée, Décret décence)



Objectifs de la stratégie territoriale de résorption de la précarité énergétique :

- Centraliser et coordonner l'ensemble des réseaux d'acteurs locaux en contact avec les ménages susceptibles d'être en situation de précarité énergétique
- Mutualiser les moyens humains (service sociaux, énergie, habitat) et financiers (CCAS, FSL, CEE, Anah, Collectivités, Agence de l'Etat, Professionnels)
- Assurer qu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté pour sortir de la spirale des aides sociales et mettre en œuvre des actions durables comme des travaux.



Les collectivités locales et la performance des bâtiments

Rénovation des bâtiments tertiaires publics

Précarité énergétique et logements

Réseaux de chaleur et bâtiments



- Sur l'existant :
 - Conjuguer facteur 5 sur la chaleur renouvelable livrée par les RC et baisse des consommations d'énergie
 - Schéma directeur et densification des RC

- Sur le neuf :
 - Etude au cas par cas du raccordement à un RC existant ou à créer
 - Vérifier juste traitement des RC dans expérimentation E+C-
 - Assurer une compétitivité en coût global et optimiser les puissances souscrites



Contact

Thomas DUFFES

Responsable pôle Energie et Réseaux de
chaleur

tduffes@amorce.asso.fr

Tel : 04 72 74 09 77

